

BULLETIN MUNICIPAL N° 24



Juin 2016

MURAT-LE-QUAIRE

Diffusé gratuitement
Reproduction et vente interdite
Rédaction, réalisation et impression
Mairie de Murat-le-Quaire

Le mot du Maire

Après un hiver plutôt doux avec un manque de neige, le mois d'avril plus chaud jamais enregistré sur la planète selon un rapport de météo, c'est le septième mois d'affilé lors duquel les températures moyennes enregistrées battent un record.

Pluies, inondations inédites, tempêtes et ouragans dévastateurs, la multiplication des dérèglements météorologiques à la faveur du réchauffement climatique augmentent la fréquence des catastrophes naturelles.

Des pluies intenses se sont abattues sur toutes les régions de France entraînant des crues un peu partout. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu dans 782 communes. Je ne veux pas être pessimiste aussi, j'espère que toutes ces inondations n'auront pas d'impact sur la fréquentation touristique.

La saison estivale va commencer. Au niveau du camping les réservations sont assez encourageantes. Je tiens à remercier Olivier et Magdeleine qui ont participé à l'émission de télévision « Bienvenue au Camping ». Cela va faire une bonne publicité pour Murat-le-Quaire.

Merci également aux employés municipaux qui ont fait un gros travail d'entretien : tonte, taille des haies, coupe des arbres... pour donner un coup de jeunesse au camping.

Murat en fête a préparé de nombreuses fêtes pour animer notre village tout au long de la saison mais également et même au delà.

En espérant vous rencontrer au cours de ces manifestations, je vous souhaite à toutes et à tous un bon été et de bonnes vacances.



Populations légales au 1^{er} janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

Commune de Murat-le-Quaire

Population municipale	:	480
Population comptée à part	:	14
Population totale	:	494

Définitions des catégories de population

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune :

- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :

- services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;

- communautés religieuses ;

- casernes ou établissements militaires ;

- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

1. Population recensée en 2015 : 481

Dont : - ménages : 481
 - communautés : 0
 - personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

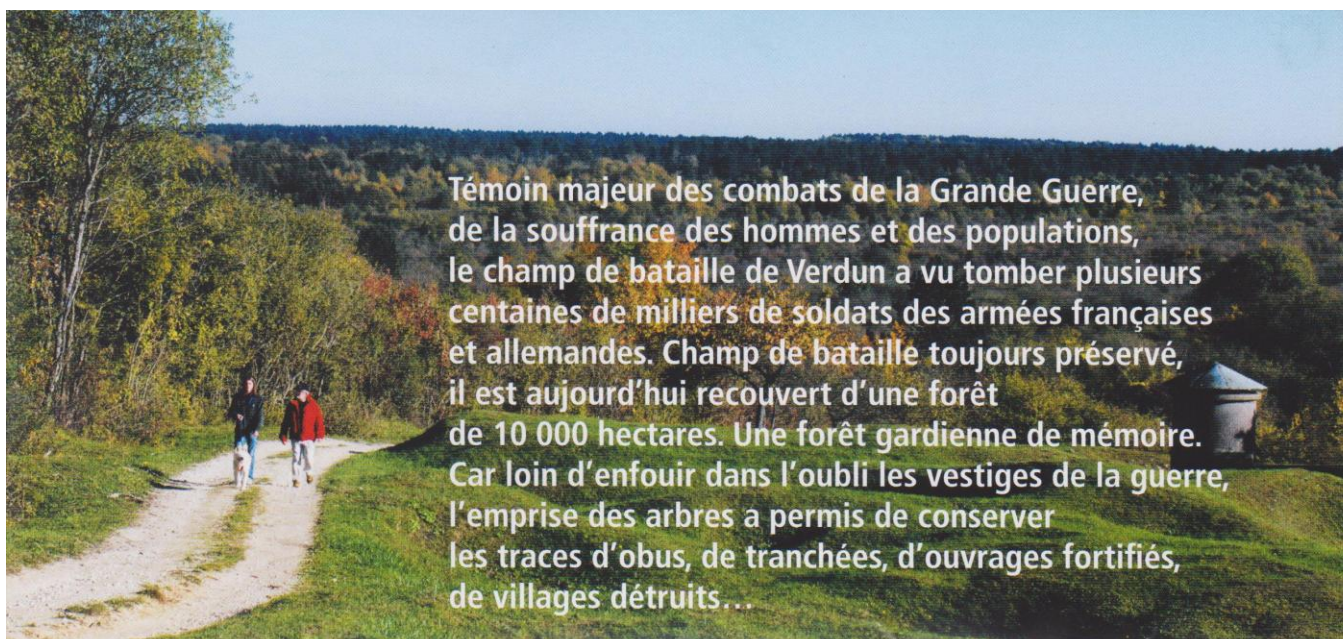
2. Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2013 : 480

Dont : - ménages : 480
 - communautés : 0
 - personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0
 - marins : 0

3. Population comptée à part 1^{er} janvier 2013 : 14

4. Population totale au 1^{er} janvier 2013 : 494

VERDUN 1916 : forêt d'exception ®, un centenaire, un héritage



Témoin majeur des combats de la Grande Guerre, de la souffrance des hommes et des populations, le champ de bataille de Verdun a vu tomber plusieurs centaines de milliers de soldats des armées françaises et allemandes. Champ de bataille toujours préservé, il est aujourd'hui recouvert d'une forêt de 10 000 hectares. Une forêt gardienne de mémoire. Car loin d'enfouir dans l'oubli les vestiges de la guerre, l'emprise des arbres a permis de conserver les traces d'obus, de tranchées, d'ouvrages fortifiés, de villages détruits...

La forêt de Verdun, un lieu d'histoire unique

Désireux d'agir ensemble pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille et favoriser sa transmission aux jeunes générations, l'Office national des forêts, la Fondation du patrimoine et le Conseil départemental de la Meuse lancent, pour le centenaire de la bataille de Verdun, une campagne de souscription nationale : « Verdun 1916 - Forêt d'Exception®, un centenaire, un héritage ».

Vos dons permettront la réalisation d'un programme d'aménagement et de mise en valeur du champ de bataille :

- la création de parcours pédestres, cyclables et routiers sur le champ de bataille, révélant les traces et vestiges encore présents en forêt ainsi que la biodiversité progressivement installée depuis cent ans ;
- l'ouverture de paysages, témoins de l'âpreté des combats, dévoilant le sol chaotique criblé de trous d'obus et les tranchées ;
- la reconfiguration des espaces de visites proposés aux forts de Douaumont et de Vaux (lieu d'accueil, parcours de visite).



www.fondation-patrimoine.org/don-verdun



www.meuse.fr



www.onf.fr/enforet/verdun

VERDUN 1916 - FORÊT D'EXCEPTION®, UN CENTENAIRE, UN HÉRITAGE APPEL À SOUSCRIPTION

(CETTE SOUSCRIPTION NATIONALE S'ADRESSE À TOUS, COMMUNES, PARTICULIERS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS.

PARTICIPEZ AINSI À LA VALORISATION D'UN PAN DE L'HISTOIRE NATIONALE ET À SA TRANSMISSION AUX JEUNES GÉNÉRATIONS)

☐ **Oui**, je fais un don pour soutenir le projet de mise en valeur du site de Verdun

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'ONF et le Conseil départemental de la Meuse pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Verdun 1916 ». Mon don est de euros.

Pour les particuliers, votre don ouvre droit, pour l'année en cours, à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : un don de 1 000 € = 750 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT. Exemple : un don de 1 000 € = 600 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre : de ☐ l'impôt sur le revenu ou de ☐ l'impôt de solidarité sur la fortune ou de ☐ l'impôt sur les sociétés.

Nom (de la collectivité publique, du particulier, de la société ou de l'association) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Coupon-réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine, Délégation de Lorraine / 62 rue de Metz - 54000 Nancy



TERRITOIRE DE PROJETS AU SERVICE DE LA POPULATION

Un service de la Communauté de Communes **OUVERT A TOUS !**

Inscrite dans une dynamique économique, touristique, culturelle et sociale, la Communauté de Communes du Massif du Sancy s'attache à bâtir des projets cohérents, moteurs de développement économique, et offre de nouveaux services en vue d'améliorer le quotidien de ses habitants. Le Relais Sancy, lieu ressource territorial - labellisé « Maison des Services au Public » MSAP depuis le 17 décembre dernier s'inscrit dans cette dynamique intercommunale fédérant l'ensemble de la population ; chefs d'entreprise, salariés, personnes en recherche d'emploi, nouveaux arrivants, étudiants, retraités et élus.

Outil à disposition tant des professionnels que des particuliers, le Relais Sancy a été créé pour répondre aux différentes demandes des usagers en matière de services publics (l'information, l'orientation, la formation, l'emploi, la formation, la santé, le logement, le droit, la vie quotidienne).

Dans le domaine du service public, le Relais permet à différents organismes d'être présents sur le territoire via des permanences physiques et virtuelles comme Pôle Emploi, la Mission Locale, le Point Conseil VAE (Validation des Acquis par l'Expérience), les Assistantes Sociales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, La Caisse d'Allocations Familiales, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles, l'ADIL, des permanences juridiques...



Permanence du Relais le mercredi de 9h00 à 12h00

à la Médiathèque de Besse

Le Relais lance un questionnaire afin de proposer davantage de services adaptés aux besoins actuels de la population. Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire qui sera très prochainement disponible dans les mairies, commerces, médiathèques, au Relais mais aussi en ligne (www.lerelais-saisonniers-sancy.org). **Nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes à notre étude et de nous faire part de vos suggestions, vos idées pour avancer ensemble....**

Une question sur l'Emploi, la Formation, le Logement, la Vie Quotidienne...

La Communauté de Communes est à votre service
Faites passer l'info...LE RELAIS



Aurélien MONESTIER
1, rue Côte Boissy 63240 LE MONTDRE
06 47 70 9130
contact@lerelais-saisonniers-sancy.org
www.lerelais-saisonniers-sancy.org

Les Brèves

Repas des aînés

Comme tous les ans, nos aînés et les élus, se sont retrouvés, pour fêter cette nouvelle année 2016, autour d'un très bon repas.

C'est le restaurant « La Cabanne » qui a été choisi pour cette journée qui a été animée par Stéphanie et J.F. MARTIN.

Notre Maire, Gérard BRUGIERE, a d'abord souhaité la bonne année à toutes les personnes présentes ainsi qu'à leur famille.

Il a ensuite rappelé les événements tragiques qui ont marqué l'année 2015 et a ensuite parlé des projets de notre commune pour les années à venir.

Cette journée très appréciée par tous s'est terminée au son de l'accordéon.



Repas des pêcheurs



Le repas tripe offert par la municipalité, depuis plusieurs années, a eu lieu le samedi 21 Mars.

Les participants, de plus en plus nombreux, aiment ce moment de convivialité qui leur permet de se réchauffer un moment avant de repartir taquiner la truite ou le brochet (un spécimen d'environ 50 cm a d'ailleurs été pris ce jour-là).

Nous rappelons que la municipalité fait déverser, toutes les trois semaines, environ 25 kg de saumon de fontaine et 25 kg de truite fario.

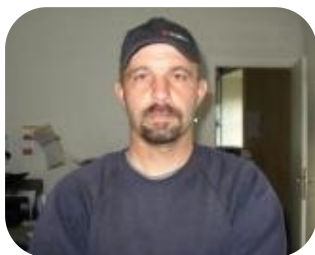
Depuis l'ouverture de la pêche, les cartes sont en vente au Cellier Muratois.

Nous remercions tout particulièrement Jean-Jacques DEGOULANGE (garde-pêche) qui a su conserver une bonne entente non seulement entre pêcheurs, mais également entre pêcheurs et baigneurs.

Un **concours de pêche**, organisé par la Société de Pêche de La Bourboule, aura lieu le dimanche **24 Juillet 2016**.

Nous rappelons que **la pêche est ouverte au lac jusqu'au dimanche 18 Septembre 2016**.

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES



Sylvain MARTINET âgé de 37 ans est entré aux services municipaux de Murat-le-Quaire le 15 mai 2001.

Sylvain est titulaire d'un bac professionnel agricole. Il a exercé à la DDA du Puy-de-Dôme ainsi qu'à l'INRA de Laqueuille.

Depuis son entrée au sein de notre mairie, il a acquis une expérience solide dans les différents corps de métier.

Sylvain est nommé Responsable des Services Techniques, il encadre une équipe de 4 personnes. Il succède à Christian RAMADE.

Nous lui souhaitons une grande réussite dans ce nouveau poste.

Echange avec Saint Lactencin (Indre)

Le week-end des 16 et 17 Avril, une petite délégation composée d'élus et de membres de Murat En Fête s'est rendue dans le petit village de Saint Lactencin (Indre). Le but de cette visite a été d'échanger sur nos manières de fonctionner en terme associatif et aussi municipal.



Le week-end a été agrémenté de visites (château, jardin anglais, centre équestre, ...). Nous avons aussi été invités à une fête chez un producteur volailler.

Il n'y a pas de mots pour décrire l'accueil extrêmement chaleureux qui nous a été réservé.

Belle réussite d'un jeune Muratois

Toutes nos félicitations à Marc Morisset-Faroux (17 ans) qui vient de se voir attribuer la médaille d'argent départementale dans le cadre du concours du meilleur apprenti de France.

C'est avec talent qu'il a réalisé un claustra, ce qui lui a valu cette belle récompense.

(voir article La Montagne du Mardi 31 Mai 2016)

Nous savons que Marc est déjà passionné par les métiers du bois et nous ne pouvons que lui souhaiter une bonne continuation dans la poursuite de ses études et surtout pour la préparation de son Bac Pro menuiserie.



Achat camion

Cette année la Commune a fait l'acquisition d'un camion Renault Master avec Benne, auprès du garage BONY Automobile, pour un montant total de 38 327 € HT.



Cellier Muratois



La porte du Cellier Muratois a due être changée. Elle a été refaite en trois parties : une petite partie fixe et l'autre partie à deux vantaux dont un vitré.

Elle a été réalisée par l'entreprise COURTADON pour un montant de 2 873 €.

Villa Les Lauriers

2 appartements de la Villa Les Lauriers viennent d'être entièrement réhabilités (cuisine, Salle de bain...).

L'appentis qui se trouve à l'arrière du bâtiment a lui aussi été refait, ce qui va également permettre d'assainir le rez-de-chaussée qui était très humide.



Cimetière



Le mur du cimetière, qui était en très mauvais état, a été restauré à partir de la Villa Les Lauriers jusqu'en haut du cimetière.

C'est l'entreprise CRISOSTOMO qui a effectué les travaux pour un montant de 10 498,75 € HT. Des travaux, à l'intérieur du cimetière, de pose de rambarde de sécurité le long des escaliers sont encore à effectuer par l'entreprise LASSALAS.

Cette opération est subventionnée à 30 % par l'Etat (D.E.T.R.).

Environnement

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2016

La redevance concerne non seulement la collecte et le traitement des ordures ménagères mais également les coûts d'investissement et de fonctionnement des 30 points d'apports volontaires, des 4 déchetteries et de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).

A partir de 2016, deux nouveaux critères ont été créés : Le critère R - activités culturelles : 1,5 bases et le critère Z - supermarchés alimentaires : 10 bases.

La base de calcul de la REOM pour 2016 passe de 71.61 € à 75.19 € et la facturation est faite par semestre. La facturation aux usagers est établie sur la situation du ménage au 1^{er} Janvier et au 1^{er} Juillet chaque année.

Afin de permettre au SMCTOM la mise à jour régulière des fichiers, il vous est demandé de signaler tout changement de situation (naissance, décès...) **par courrier** accompagné d'un justificatif et de l'adresser au SMCTOM de la Haute Dordogne - 20 Route de Clermont - 63760 BOURG-LASTIC, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture.



smctom.hautedordogne@wanadoo.fr
www.smctom-hautedordogne.fr

Départementale 219



AVANT

Avant



APRES

Après

Des travaux de réfection du mur de soutènement et du parapet de la départementale 219 sont en cours dans la traversée du Pessy.

Ces travaux, à la charge du Département, devraient être terminés courant Juin.

Entretien des chemins par la CCMS

L'entretien des chemins étant de la compétence de la Communauté de Commune du Sancy, nous sommes heureux de constater que celle-ci a fait procéder à la remise en état du chemin partant de la route du Collège et débouchant rue Godefroy de bouillon à La Bourboule.

Ce chemin est très fréquenté, non seulement par les élèves du collège, mais également par un bon nombre de Muratois et de randonneurs.



Enfouissement ligne ERDF

L'enfouissement des lignes « haute tension et basse tension », effectué par l'entreprise SERANGE, a repris dès ce printemps entre le Pessy et les Vergnes.

Ces travaux, actuellement terminés, vont permettre à ERDF de relier le transformateur du Lotissement des Vergnes au Gymnase du Collège.



Des travaux d'enfouissement des lignes, haute et basse tension, ont également eu lieu chemin de vergne noire, pré château et dans le quartier de Quaire.

La conduite d'eau endommagée, par l'entreprise EGTP sous-traitant d'ERDF, lors de ces travaux a été réparée par l'entreprise Lemonnier.

Urbanisme

Information aux administrés

Tous les travaux entrepris sur votre propriété doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Je veux ouvrir une fenêtre ou agrandir une fenêtre existante, je veux construire un mur de clôture, je veux refaire ma terrasse, je veux rénover ma façade, je veux changer ma toiture, que dois-je faire ?

Vous devez vous adresser en mairie et compléter un dossier de déclaration préalable, vous aurez la réponse dans le mois qui suit.

Tous travaux de construction de moins de 20 m² au sol doivent faire l'objet en mairie d'une déclaration préalable.

Tous travaux de maison, garage, abri de jardin de plus de 20 m² doivent faire l'objet en mairie d'une demande de permis de construire.

Qu'est-ce qu'un certificat d'urbanisme ?

Un certificat d'urbanisme a vocation à renseigner sur les dispositions d'urbanisme (eau, assainissement, électricité), les taxes. Mais le plus couramment, il est d'usage d'en faire la demande lorsque l'on souhaite savoir si un terrain peut être utilisé ou non pour la réalisation d'une opération que vous projetez.

Que puis-je consulter en mairie ?

- Le plan local d'urbanisme (PLU) qui encadre les autorisations de construire et d'occuper les espaces naturels et agricoles.
- Le plan cadastral actualisé de la commune.

Constitution et dépôt du dossier

Vous devez déclarer votre projet au moyen d'un formulaire à retirer en Mairie. Ce formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain.

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

TRAVAUX

Camping Les Couderts



L'accès, pour les personnes à mobilité réduite, à la **salle de jeux** du camping « Les Couderts », vient d'être réalisé. La montée ainsi que l'aire de stationnement ont été faits en bitume au même niveau que la terrasse.

Le plancher intérieur de la salle de jeux a également été refait afin que tout soit au même niveau et qu'une personne en fauteuil puisse se déplacer facilement.

L'aire de stationnement du chalet PMR a été, elle aussi, bitumée afin de faciliter l'accès jusqu'au pan incliné qui mène à l'entrée du chalet.

Deux emplacements sont en cours d'aménagement afin de pouvoir y installer des mobil homes. Les travaux d'eau et assainissement ont été réalisés par les employés communaux.



EMBELLISSEMENT DU CAMPING

Les agents municipaux, Olivier et Magdeleine ainsi que les entreprises locales ont travaillé d'arrache pied et par tous les temps pour préparer l'ouverture du camping :

- Parterres et bacs fleuris
- Réaménagement circuit piétonnier
- Mobiliers bois en fuste
- Réhabilitation salle de jeux
- Taillage des haies, tonte...

Un énorme merci à l'Entreprise Thierry DELARBRE qui nous a réalisé de magnifiques mobiliers en fuste.



Bienvenue au Camping

Le camping municipal Les Coudert a été sélectionné pour l'émission de TF1 « Bienvenue au Camping ».

Une équipe de télévision est donc venue faire un tournage, non seulement en présence de campeurs mais aussi de Muratois, en vue de la diffusion de l'émission au mois d'Août prochain.

Grâce à Olivier PAPON, préposé au Camping, cet événement a pu voir le jour et s'est déroulé dans une ambiance très agréable et conviviale.

Ne manquez surtout pas de retrouver cette aventure sur le petit écran diffusé dans quelques semaines.

Escalier four à pain



L'escalier qui permet d'accéder au four à pain a été restauré et terminé courant mai.

L'ancien escalier en béton a été démoli et remplacé par un escalier en pierre de volvic.

Le garde-corps a lui aussi été entièrement refait.

Chemin des Prés Clots

Suite à l'affaissement du chemin des Prés Clots, sur plusieurs dizaines de mètres, des devis ont été demandés auprès de diverses entreprises.

Les propositions seront ensuite examinées et cet investissement devra également être programmé budgétairement.



VIE ASSOCIATIVE

Animation du 15 Mai 2016



L'animation du 15 Mai dernier, fête des fleurs, vide grenier, rando fleurs, atelier peinture, four à pain (tous les pains élaborés par l'équipe de bénévoles, depuis 2 heures du matin, ont été vendus), a connu encore cette année un réel succès.

Chacun a également pu chiner à son gré, dans la cour de la Mairie, et acheter toute sorte d'objet, à des prix parfois imbattables.

Cette opération qui a lieu depuis quelques années permet aussi aux exposants de se débarrasser des stocks des greniers et caves.

Une bonne façon de faire de la récup' et de participer ainsi au recyclage d'objets !

FETE DE LA MONTAGNE

Le **26 Juin 2016** aura lieu la **Fête de la Montagne** (ex Chalet de ski de fond). Cette manifestation sera organisée par l'Association Auvergn'attitude. Activités pleine nature gratuites + Buvette.

QUARTIER DE QUAIRE

Le 15^{ème} anniversaire de la fête du quartier aura lieu le 25 juin 2016, à partir de 15 heures.

Au programme :

- ouverture des festivités par les habitants du quartier de Quaire
- maquillage pour les enfants
- spectacle de country
- présentation du quartier sur des dialogues par des habitants du quartier
- animation avec Gaël le jongleur
- théâtre par les élus de Murat le Quaire et La Bourboule
 - 1^{ère} partie : parodie de la femme du boulanger
- initiation à la country
- animation avec Gaël le jongleur
- théâtre par les élus de Murat le Quaire et La Bourboule
 - 2^{ème} partie : les tontons flingueurs
- concert par la chorale de La Bourboule « Volcalise »
- concert par l'harmonie « Le Réveil Bourboulieu »
- 19 H : clôture de la journée suivie d'un apéritif

Les festivités seront donc nombreuses et variées et nous remercions tous les bénévoles et associations venus spontanément participer à cette manifestation.

Nous vous attendons nombreux autour de notre « parla de la feuna », symbole de cette journée de fête.

MURAT EN FETE

Les dates à retenir pour 2016 :

Le 9 Juillet

VILLAGE FANTASTIQUE

Animations – Four à pain – Soirée celtique
avec Oubéret et repas



Le 16 Juillet

FETE DU VILLAGE

Barbecue géant – Bal avec l'orchestre Amazon – Feu d'artifice



Les 16 et 17 Juillet

MONTEE HISTORIQUE

Le 7 Août

FETE WESTERN

Organisée conjointement avec les Banne Boots Dancers



Le 15 Août

MIRACLE DE LA FONTAINE

Salon du livre – Four à pain



Le 29 Octobre

MURALLOWEEN



Le 18 décembre

PERE NOEL & SES CHIENS DE TRAINEAU

Marché de Noël

BANNE BOOTS DANCERS

L'initiation country prévue dans le cadre des activités périscolaires a été beaucoup appréciée par nos petits écoliers de La Bourboule. Nous avons pris plaisir à venir faire partager notre passion à ces petits danseurs motivés et enthousiastes.

Vous retrouverez les membres de notre association le 25 juin pour la fête du quartier de Quaire ainsi que pour notre fête western qui aura lieu cette année le 7 août 2016.



REALISATION D'UN SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Dans le cadre de la loi NOTRe*, l'Etat et le Département du Puy-de-Dôme élaborent conjointement un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

L'objectif de cette démarche est de parvenir à la réduction des fractures territoriales en améliorant la qualité et l'accessibilité des services considérés comme essentiels pour la population et l'économie locale, qu'ils appartiennent à la sphère marchande ou non marchande, de gestion publique ou privée.

Afin de recueillir votre avis sur ce sujet, un questionnaire est disponible en ligne sur le site Internet du Conseil départemental : www.puy-de-dome.fr

Pour les personnes n'ayant pas accès à internet et désireuses de remplir ce questionnaire, des formulaires papiers sont disponibles en Mairie.

**Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république*

ETAT-CIVIL



Naissance

Lexie FARNOUX le 26/05/2016



Mariage

Agnès GAYE et Cyril GUILLAUME le 16/01/2016